

**Délibération n°2024-63****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PORTAGE DE REPAS AU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES**

RAPPORTEUR: Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président rappelle que par délibération du Conseil Communautaire n°2023-14 en date du 16 novembre 2023, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement au transfert de l'activité portage de repas de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau vers le à la date du 14 février 2024.

Pour des raisons pratiques, ce transfert a été repoussé au 1^{er} mars 2024.

Il explique que s'agissant de l'agent à 30h/semaine (17.5h/semaine au portage de repas, et 12.5h/semaine pour l'entretien des locaux de la crèches de Louvie-Juzon), dans son intérêt, il est préférable de maintenir son affiliation à la caisse de retraite de la CNRACL (agents employés + de 28h/semaine dans la même collectivité).

Pour cela, il convient que cet agent soit mis à disposition du Centre Intercommunal d'Actions Sociales pour 17,5h/semaine plutôt que d'être muté pour une partie de son temps de travail.

Le Président expose donc au Conseil Communautaire le projet de mise à disposition d'un agent employé par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, agent social, au sein du service de portage des repas pour le Centre Intercommunal d'Actions Sociales afin d'assurer la livraison des repas à domicile destinés aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie, à hauteur de 17.5h/semaine.

Ce projet a été établi en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

La mise à disposition prendrait effet du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2027, pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20240404-D2024_63-DE



Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition figurant en annexe avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales ;

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice ;

CHARGE le Président de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires en la circonstance.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

